

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.132.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction : Lot
n° 19 « Electricité -
courants forts" -
modification de la
délibération
n° 2014.10.101.B

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.132.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION : LOT N°
19 « ELECTRICITE - COURANTS FORTS" - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°
2014.10.101.B**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission procédure adaptée du 21 juin 2012 a attribué le lot n° 19 « électricité – courants forts » au groupement société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE et FOLUELSO pour un montant de 524 500,00 € HT.

Par délibération n° 12.B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en moins-value de 108,88 € HT qui a ramené le montant du marché de 524 500,00 € HT à 524 391,12 € HT.

Par délibération n° 101.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 46 434,31 € HT. Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction. En effet, la ligne concernant la source centrale a été mentionnée à 15 268,00 € alors que le montant est de 15 628,00 € HT soit une différence en plus value de 360,00 € HT. Il est donc nécessaire de modifier le montant de l'avenant n° 2 qui passe à 46 794,31 € HT.

Je vous propose :

DE MODIFIER le montant de l'avenant n° 2 au lot n° 19 « électricité – courants forts » à la société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant en plus-value de 46 794,31 € HT au lieu de 46 434,31€ HT précédemment.

Le montant du marché passe de 524 500,00 € HT à 571 185,43 € HT soit une augmentation de 8,90 % par rapport au montant du marché initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 02 décembre 2014